

**Mémoire présenté au
Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement**

Dans le cadre des consultations sur le projet Énergie Saguenay

Par Jean-Maxime Archambault, urbaniste

Octobre 2020

Madame, Monsieur,

Mon nom est Jean-Maxime Archambault, je suis urbaniste et j'habite à Montréal. Je vous écris ce mémoire pour vous dire que je suis **contre** le projet Énergie Saguenay pour les raisons décrites ci-dessous.

Premièrement, je suis d'avis que ce projet est incompatible avec la transition écologique et la lutte aux changements climatiques. Plusieurs experts indépendants affirment que le projet va contribuer à l'aggravation des changements climatique¹. Selon le promoteur, le projet engendrerait plus de 7,8 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES) par an, ce qui correspond au total des réductions d'émissions de GES au Québec depuis 1990. De plus, GNL Québec n'aurait aucun contrôle sur l'utilisation finale du gaz naturel, et il n'y a aucune preuve que son utilisation remplacerait le charbon ou le mazout. Dans un contexte d'urgence climatique reconnu par l'Assemblée nationale², le gouvernement du Québec doit appliquer le principe de précaution en raison de l'incertitude entourant sa contribution à la lutte aux changements climatiques et ne pas donner son appui au projet. Le gouvernement du Québec a l'obligation morale de protéger sa population actuelle et future des conséquences graves et irréversibles d'un réchauffement climatique au-delà de 1,5 degré Celsius exposées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)³. Tant et aussi longtemps que le promoteur ne peut faire la démonstration claire, avec preuves à l'appui, que son projet est cohérent envers la lutte aux changements climatiques, le gouvernement du Québec doit le rejeter et, surtout, ne pas y investir de fonds publics provenant de ses contribuables. Le gouvernement du Québec doit envoyer un signal fort dans son engagement dans la lutte aux changements climatiques : appuyer le projet aurait pour effet d'envoyer un message contraire et minerait sa crédibilité auprès d'une grande partie des Québécois et Québécoises.

Deuxièmement, le projet pose des risques importants sur la biodiversité. L'augmentation importante du transport maritime sur le fjord du Saguenay généré par le projet, à raison de 300 à 400 passages par année, pourrait mettre en péril la survie d'espèces menacées dont le béluga⁴. Le promoteur admet lui même que son projet pose un risque pour le béluga et il n'a mené aucune étude pour tenter de trouver un emplacement qui serait situé en dehors de l'habitat essentiel du cétaqué, alors que la Loi sur les espèces en péril l'exige. De plus, le gouvernement du Québec a l'obligation morale et légale de protéger les espèces menacées sur son territoire, dont le béluga. Un gouvernement responsable n'appuierait pas ce projet, tant et aussi longtemps que le promoteur ne peut démontrer que son projet ne mettra pas davantage en péril la survie du béluga.

¹ <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/555880/le-projet-gnl-quebec-doit-etre-rejete>

² <https://www.journaldequebec.com/2019/09/25/quebec-declare-lurgence-climatique-1>

³ <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-09-25/changements-climatiques-rapport-alarmant-du-giec-sur-les-oceans>

⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1736510/bape-audiences-traffic-maritime-impacts-methanier>

Troisièmement, les retombées économiques et fiscales du projet pour le Québec et la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean semblent incertaines et discutables. Selon plusieurs économistes, la tendance économique pour le gaz naturel liquéfié (GNL) est peu encourageante et la demande est décroissante⁵. Je suis d’avis que le gouvernement du Québec devrait commander une étude économique indépendante et ne pas se fier seulement aux arguments du promoteur sur cet aspect. Qui plus est, selon l’IRIS, les investisseurs du projet ne paieront que très peu d’impôt sur leurs dividendes au Québec et les retombées fiscales seront beaucoup moins importantes que prévues⁶. Ensuite, en ce qui a trait aux emplois promis dans la région du Saguenay, 80 % sont en lien avec la construction de l’usine et ne sont pas des emplois à long terme. De plus, étant donné la situation de pénurie de main d’œuvre qui prévaut dans la région, les emplois promis seront comblés presque exclusivement par des employés venant de l’extérieur de la région, ou par des employés quittant leur emploi actuel pour travailler à la construction du complexe gazier, aggravant la situation de pénurie et créant des problèmes de recrutement et de rétention chez d’autres employeurs de la région. Je suis d’accord sur le fait que la région du Saguenay a besoin de projets structurants pour dynamiser son économie. Toutefois, je suis d’avis que le gouvernement du Québec devrait travailler à propulser des créneaux d’avenir comme ceux de l’aluminium à anodes inertes, qui n’émet pas de GES, de la biomasse forestière et du gaz naturel renouvelable (biométhanisation), lesquels me semblent plus prometteurs pour l’économie du Québec et du Saguenay en plus d’être en cohérence avec la transition écologique.

Quatrièmement, le projet pourrait avoir des conséquences négatives sur l’industrie touristique de la région et celles-ci doivent être prises en compte dans l’évaluation du projet. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean attire annuellement 1,2 million de touristes provenant de l’extérieur et l’attrait des paysages est la principale raison évoquée par les visiteurs⁷. La région est également celle où l’on retrouve la plus importante concentration d’entreprises spécialisées en tourisme d’aventure et d’écotourisme au Québec et ce secteur connaît une importante croissance. Or, l’augmentation du transport maritime sur la rivière Saguenay, la construction d’une usine de liquéfaction et d’un terminal maritime d’exportation par super-méthaniers auront des impacts visuels et sonores. Ceux-ci porteront atteinte aux paysages naturels du fjord du Saguenay, ce qui pourrait nuire à son industrie touristique. De plus, le projet pourrait mettre en péril la survie du béluga et nuire à l’industrie touristique qui gravite autour de l’observation des cétacés. La multiplication des grands projets industriels (Énergie Saguenay, Ariane Phosphate, Métaux Black Rock) aura des répercussions négatives sur les paysages de la région et conséquemment sur son industrie touristique. Une revue de littérature⁸ réalisée en 2019 par des professeurs de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l’Université Laval pour la région de la Capitale-Nationale confirme l’influence positive de la qualité des paysages maritimes et

⁵ <https://www.lapresse.ca/actualites/2019-10-15/40-economistes-sonnent-l-alarme-contre-gnl-quebec>

⁶ <https://www.lequotidien.com/actualites/liris-met-le-gouvernement-en-garde-contre-gnl-3de996f889491a1e474897b7136ebb66>

⁷ Étude sur la performance touristique et l’impact économique du tourisme au Saguenay–Lac-Saint-Jean (2015), Segma Recherche, 106 pages.

⁸ http://www.notrepanorama.com/uploads/Rapport_Paysage-version_finale.pdf

forestiers sur les valeurs foncières des propriétés. Cette étude permet aussi de conclure que la mise en valeur de paysage augmente l'attractivité, crée des emplois et de l'activité commerciale et contribue à l'attachement au lieu. Le gouvernement du Québec doit exiger une évaluation des retombées économiques découlant de la prise en compte de la valeur des paysages dans la région du Saguenay avant d'autoriser le projet. Il est important que les impacts du projet sur la baisse des valeurs foncières, la diminution du nombre de visiteurs et les pertes d'emplois dans l'industrie touristique soient comparées avec les retombées économiques locales promises par Énergie Saguenay suite à la construction de l'usine. Le gouvernement du Québec doit retenir que le fjord du Saguenay est un paysage unique au Québec, qu'il représente un attrait touristique majeur pour le Saguenay et qu'il génère des retombées économiques importantes. Il serait profitable à long terme pour l'économie de la région de mettre ce paysage en valeur et la multiplication des projets industriels cadre mal avec une telle stratégie.

Finalement, comme urbaniste, je suis d'avis que le projet pourrait entraîner des conséquences sur la qualité des milieux de vie au Saguenay. Les villes qui composent la région du fjord du Saguenay offrent un accès privilégié à la nature. La multiplication des grands projets industriels pourrait toutefois appauvrir la qualité de ces milieux de vie, par une détérioration des paysages naturels, de l'accessibilité à la nature et de la qualité de l'air. La région a besoin d'attirer de nouvelles familles pour contrer sa pénurie de main d'œuvre et redynamiser ses milieux de vie. Sa proximité inégalée avec la nature et la beauté de ses paysages sont des attraits majeurs pour attirer des jeunes provenant de régions urbaines, où cet accès est plus difficile. C'est d'ailleurs cet accès à la nature qui nous attire le plus ma conjointe et moi à éventuellement s'établir dans la région. Je pense toutefois que les grands projets industriels qui menacent l'équilibre écologique du fjord du Saguenay vont nuire à l'attractivité de la région chez les jeunes qui sont, comme nous, préoccupés par l'environnement et la protection de la nature.

En espérant que mes arguments soient pris en compte dans l'évaluation du projet, je vous prie d'accepter mes sincères salutations.

Jean-Maxime Archambault, urbaniste